Z:\1-projet\7416-00\DWG\741600RX01.dwg 5/29/2007 11:12:23 AM E

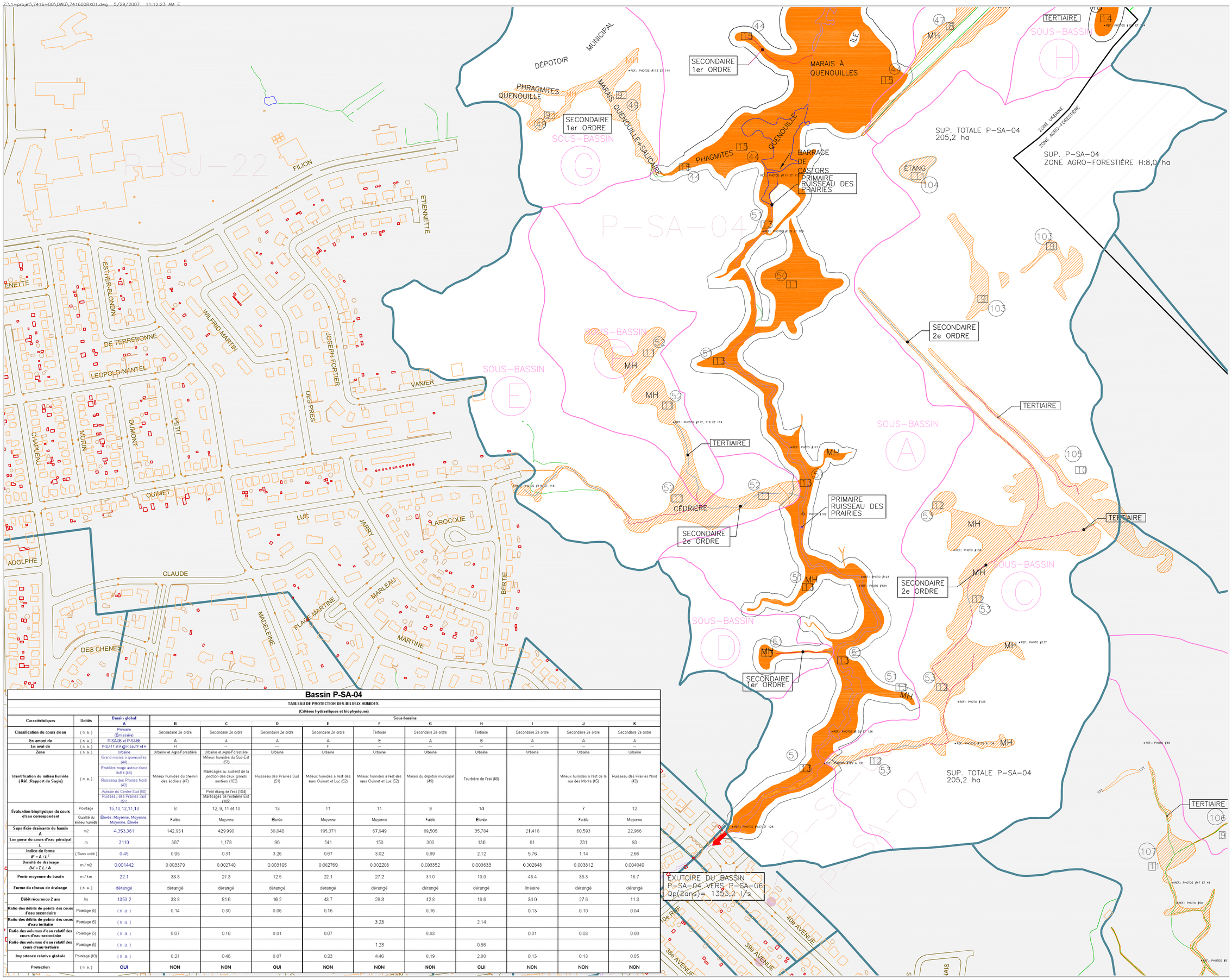

Bassin P-SA-04

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

(Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassins B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Émissaire)	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Tertiaire	Secondaire 2e ordre	Tertiaire	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-SA-06 et P-SJ-86	A	A	A	A	E	A	B	A	A	A
En aval de	(n. a.)	P-SJ-17 et A,B,K sauf H et H	H	---	---	F	---	---	---	---	---	---
Zone	(n. a.)	Urbaine	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine et Agro-Forestière	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. :Rapport de Sagis)	(n. a.)	Grand marais à quenouilles (44) Érablière rouge autour d'une butte (46) Ruisseau des Prairies Nord (43) Aulnaie du Centre-Sud (50) Ruisseau des Prairies Sud (51)	Milieux humides du chemin des écoliers (47)	Milieux humides du Sud-Est (53) Marécages au sud-est de la jonction des deux grands sentiers (103) Petit étang de l'est (104) Marécages de l'extrême Est (105)	Ruisseau des Prairies Sud (51)	Milieux humides à l'est des rues Ouimet et Luc (52)	Milieux humides à l'est des rues Ouimet et Luc (52)	Marais du dépotoir municipal (49)	Tourbière de l'est (48)		Milieux humides à l'est de la rue des Monts (45)	Ruisseau des Prairies Nord (43)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	15,10,12,11,13	8	12, 9, 11 et 10	13	11	11	9	14		7	12
	Qualité du milieu humide	Élevée, Moyenne, Moyenne, Moyenne, Élevée	Faible	Moyenne	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Élevée		Faible	Moyenne
Superficie drainante du bassin A	m2	4,353,361	142,931	429,990	30,048	195,371	67,949	89,506	35,784	21,418	60,593	22,966
Longueur du cours d'eau principal L	m	3110	387	1,178	96	541	150	300	130	61	231	93
Indice de forme $IF = A / L^2$	(Sans unité)	0.45	0.95	0.31	3.26	0.67	3.02	0.99	2.12	5.76	1.14	2.66
Densité de drainage $Dd = \Sigma L / A$	m / m2	0.001442	0.003379	0.002740	0.003195	0.002769	0.002208	0.003352	0.003633	0.002848	0.003812	0.004049
Pente moyenne du bassin	m / km	22.1	38.8	27.3	12.5	22.1	27.2	31.0	10.0	48.4	35.3	16.7
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé	dérangé	dérangé	dérangé	dérangé	dérangé	dérangé	dérangé	linéaire	dérangé	dérangé
Débit récurence 2 ans	l/s	1353.2	38.8	81.6	16.2	43.7	28.3	42.8	16.6	34.0	27.6	11.3
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	0.14	0.30	0.06	0.16		0.16		0.13	0.10	0.04
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)					3.23		2.14			
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	0.07	0.16	0.01	0.07		0.03		0.01	0.03	0.00
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)					1.23		0.66			
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.)	0.21	0.46	0.07	0.23	4.46	0.19	2.80	0.13	0.13	0.05
Protection	(n. a.)	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON

NOTE:

LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉ EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENUE PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET COURS D'EAU, SONT PROTÉGÉS

LÉGENDE

- SOUS-BASSIN
- LIMITE DES SOUS-BASSINS
- LIMITE BASSIN PRINCIPAL
- TOPO 5 MÈTRES
- FOSSÉ OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
- FOSSÉ EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
- COURS D'EAU PRIMAIRE
- COURS D'EAU SECONDAIRE
- COURS D'EAU TERTIAIRE
- LIMITE DES LITTORAUX
- TOURBIÈRE
- BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
- ZONE NON PROTÉGÉ
- MH MILIEU HUMIDE
- ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
- 67 NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
- POINTAGE BIOPHYSIQUE

No.	RÉVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

	TEL QUE CONSTRUIT	
	CONSTRUCTION	
	SOUMISSION	
	PERMIS	
	APPROBATION	
	PRÉLIMINAIRE	
√	ÉMIS POUR	DATE

LBHA INGÉNIEURS
LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.
MEMBRE / MEMBER
255, CHEMIN EST
BUREAU 100
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2W 1N2
TÉL: (514) 284-6220
FAX (514) 363-8017
COURRIEL: ing@lbha.co
INGÉNIEUR : LENEL MARTEL 26240 QUÉBEC
INGÉNIEUR : FRANÇOIS ROCHETTE 18662 QUÉBEC

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-SA-04

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR:	VÉRIFIÉ PAR:	DATE:
V. FAUCHER	F. ROCHETTE, ing.	SEPT. 2005

ÉCHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7416-00

No. DESSIN: 16B DE 23 RÉV.: 5